

# ORGANISATION INTERNATIONALE DES BOIS TROPICAUX

## OIBT

### ACTIVITÉ STRATÉGIQUE

Initiative de collaboration OIBT-CDB en faveur de la conservation des forêts tropicales  
[Décision 6(XLVI)]

INTITULÉ	RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES AIRES PROTÉGÉES TRANSFRONTALIÈRES (APT) DES PAYS DU BASSIN DU CONGO, A TRAVERS LES PRATIQUES DE GESTION DURABLE DES FORÊTS ET L'UTILISATION DES IMAGERIES SATELLITAIRES ET RADAR
NUMERO DE SÉRIE	PP-A/50-296
COMITÉ	REBOISEMENT ET GESTION FORESTIERE
SOU MIS PAR	OIBT
LANGUE D'ORIGINE	ANGLAIS

AGENCE D'EXECUTION RESEAU DES AIRES PROTEGEES D'AFRIQUE CENTRALE (RAPAC)

GOUVERNEMENTS CONCERNES CAMEROUN, Rép. Dém. du CONGO, GABON, Rép. du CONGO

DURÉE 36 MOIS

DATE DE LANCEMENT APPROXIMATIVE DÈS APPROBATION

BUDGET Sources	Source	Contribution en \$EU	Equivalent en monnaie locale
	OIBT	5 539 162	
	RAPAC	348 000	
	<b>TOTAL</b>	<b>5 887 162</b>	

**1. Pays:**

Angola, **Cameroun**, **Congo**, RCA, Tchad, **Rép. Dem. du Congo**, Guinée équatoriale, **Gabon** & Rwanda.

**2. Intitulé de l'Activité:**

RENFORCEMENT DES CAPACITÉS DE CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES AIRES PROTÉGÉES TRANSFRONTALIÈRES (APT) DES PAYS DU BASSIN DU CONGO, A TRAVERS LES PRATIQUES DE GESTION DURABLE DES FORÊTS ET L'UTILISATION DES IMAGERIES SATELLITAIRES ET RADAR

**3. Date:**

27 septembre 2013

**4. Somme requise:**

- (1) Contribution extérieure (JICA): US\$ 5 539 162
- (2) Contribution homologue: US\$ 348 000

**5. Périodes de l'Activité:**

- (1) Phase 1: 2014 – 2015
- (2) Phase 2: 2015 – 2017

**6. Organismes demandeurs : OIBT et RAPAC/COMIFAC****(1) Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT)**

Directeur exécutif : M. Emmanuel Ze Meka  
International Organizations Center, 5th Floor  
Pacifico-Yokohama, 1-1-1, Minato-Mirai  
Nishi-ku, Yokohama 220-0012, Japon  
Tél: 045-223-1110 & Fax: 045-223-1111  
Courriel: [itto@itto.int](mailto:itto@itto.int) et [oad@itto.int](mailto:oad@itto.int)  
Web: [www.itto.int](http://www.itto.int)

**(2) Réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC), organisme chef de file pour la conservation de la biodiversité auprès de la Commission des forêts d'Afrique centrale (COMIFAC)**

Secrétaire exécutif: Mr. Jean-Pierre AGNANGOYE  
B.P. 14533 Libreville, Gabon  
Tél: (241) 0611-6062 & 0144-3322  
Courriel: [secretariat.executif@rapac.org](mailto:secretariat.executif@rapac.org)  
Web: [www.rapac.org](http://www.rapac.org)

<b>SOMMAIRE</b>	<b>Page</b>
<b>1. Pays</b>	2
<b>2. Intitulé de l'Activité</b>	2
<b>3. Date</b>	2
<b>4. Somme requise</b>	2
<b>5. Périodes de l'Activité</b>	2
<b>6. Organismes demandeurs</b>	2
<b>Liste des abréviations</b>	4
<b>7. Contexte de la demande et justification de l'Activité</b>	5
(1) Informations de base	5
(2) Situation économique	5
(3) Secteur de l'Activité proposée	6
(4) Situation actuelle et problèmes du secteur	6
(5) Corrélation entre l'Activité et les plans nationaux de développement	7
(6) L'Activité et le plan de développement sectoriel	8
(7) Expérience et Activités utiles de l'organisation internationale	8
<b>8. Objectifs de l'Activité et de son programme</b>	9
(1) But d'ensemble (résultats)	9
(2) Finalité de l'Activité (produits)	9
(3) Impact	10
<b>9. L'Activité dans ses grandes lignes (budgets)</b>	11
(1) Ventilation du budget de l'Activité (en dollars des E-U)	11
(2) Emplacement, périmètre ciblé et informations connexes	14
(3) Avantages, bénéficiaires et les résultats attendus de l'Activité	17
(4) Suivi-évaluation de l'exécution du projet	18
<b>10. Fonctionnement et entretien (des installations et équipements)</b>	19
<b>11. Organismes d'exécution</b>	20
(1) Intitulé de l'organisme d'exécution	20
(2) Effectifs de l'organisme d'exécution	20
(3) Organigramme de l'Activité	20
(4) Contenu des Activités de l'organisation en rapport avec la demande	21
(5) Montage institutionnel de l'Activité	22
(6) Organe de gestion de l'Activité	22
(7) Comité directeur de l'Activité	22
<b>12. Liens avec d'autres assistances</b>	23
(1) Assistance d'autres bailleurs de fonds	23
<b>13. Enseignements dégagés de projets similaires</b>	23
(1) Intitulé des projets similaires	23
(2) Résultats de l'évaluation connexe	23
(3) Suivi de la situation	23
(4) Enseignements dégagés et retour d'information en rapport avec la demande	24
<b>14. Visibilité de la contribution japonaise</b>	24

## LISTE DES ABRÉVIATIONS

\$EU	Dollar des États-Unis
AC	Agence de collaboration
AGEOS	Agence Gabonaise d'Études et d'Observations Spatiales
AIBT	Accord international sur les bois tropicaux
APT	Aire protégée transfrontalière
ASC	Comité directeur de l'Activité
BAfD	Banque africaine de développement
CDB	Convention sur la diversité biologique
CdP	Conférence des Parties (à la CDB)
CEEAC	Communauté économique des États d'Afrique centrale
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
FFBC	Fond Forestier du Bassin du Congo
FTNS	Fondation pour la Tri-Nationale de la Sangha
GIZ	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
ICCN	Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
INPE	INPE - <i>Instituto Nacional de Pesquisas Espaciais</i>
IRD	Institut de recherche pour le développement
JICA	<i>Japan International Cooperation Agency</i> (Agence japonaise de coopération internationale)
LAB	Lutte anti-braconnage
MOFA	Ministère des affaires étrangères
OGA	Organe de gestion de l'Activité
OIBT	Organisation internationale des bois tropicaux
OSFAC	Observatoire Satellitaire des Forêts d'Afrique Centrale
OT	Observation terrestre
PACEBCo	Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du Bassin du Congo
Pm	personne/mois
PNUD	Programme des Nations Unies pour le
R/A	Recherche Action
RAPAC	Réseau des Aires Protégées d'Afrique Centrale
RCA	République Centrafricaine
RDC	République Démocratique du Congo
RIFFEAC	Réseau des Institutions de Formation Forestière et Environnementale d'Afrique Centrale
SAR	Radar à synthèse d'ouverture
SWOT	Points forts, points faibles, opportunités, menaces
TBCA	Aires protégées transfrontalières /Conservatoires naturelles
TNS	Tri-Nationale de la Sangha
TRAFIC	<i>Wildlife Trade monitoring network</i> (Réseau de surveillance du trafic d'espèces sauvages)
TRIDOM	Tri-National Dja-Odzala-Minkebe
UE	Union européenne
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature
WCS	<i>Wildlife Conservation Society</i>

## **7. Contexte de la demande et justification de l'Activité**

### **(1) Informations de base**

Cette Activité doit se déployer dans une grande sous-région de l'Afrique. Les espaces transfrontaliers qui renferment des aires protégées où doit s'appliquer cette Activité comportent des contextes sociaux et économiques variés. Dans une même « aire protégée transfrontalière » (TBCA en anglais : *Trans-boundary Conservation Area*), les paramètres peuvent varier d'un pays à l'autre. Par exemple, dans la partie camerounaise du TRIDOM il existe des unités forestières d'aménagement (UFA) à finalité de production de bois, des UFA de conservation de la biodiversité, des forêts communales, les forêts communautaires, on trouve des Activités minières, des cultures agricoles et les jachères. En revanche, les parties congolaises et gabonaises sont totalement inhabitées.

Dans d'autres APT, la démographie est telle que la gestion ne peut en être assurée qu'en répondant aux besoins des populations locales. C'est le cas du Complexe lac Télé—lac Tumba dans lequel nous devons élaborer des processus participatifs pour la gestion durable des ressources naturelles et c'est plus encore le cas du Parc national de la Virunga, autour duquel les densités de population sont très élevées (jusqu'à 600 habitants / km<sup>2</sup>), avec un taux de croissance démographique annuel moyen atteignant les 3%. Ces populations appartiennent principalement aux groupes ethniques Nandé, Hutu, Tutsi et Bashi, qui sont fortement tributaires des ressources naturelles.

Ce qui caractérise principalement les APT au plan social est le rôle central que prennent les collectivités locales dans leur zonage forestier. Des efforts sont également fournis pour y associer les communautés locales et les opérateurs privés. Par exemple, l'autorité de la TNS a signé des accords de lutte anti-braconnage (LAB) accords avec les collectivités territoriales concernées. Ces collectivités sont à leur tour mobilisées dans le travail de sensibilisation et d'actions sociale. D'autres accords de LAB ont également été signés avec les opérateurs économiques (entreprises de bois) qui prévoient des actions communes.

### **(2) Situation économique**

En ce qui concerne les aspects économiques des APT, il convient de noter que les possibilités offertes par l'écotourisme et d'autres Activités économiques dans ces terroirs frontaliers vastes et riches illustrent la nécessité de gérer et de surveiller ces zones dans l'intérêt du développement durable. Dans le terroir frontalier de Mayumba-Conkouati, par exemple, le tourisme a commencé à l'initiative du WCS, du WWF et du gouvernement du Gabon. Il convient également de mentionner les Activités d'exploitation pétrolière menées dans cet espace. Les produits touristiques de la région sont, entre autres, le tourisme d'excursion en mer avec observation de baleines et de requins, des Activités d'écotourisme avec notamment l'observation de la nidification des tortues luth, le parrainage de tortues, et l'observation touristique des mammifères sur la partie continentale du complexe. Dans le TRIDOM, les principales attractions, et Activités écotouristiques connexes, sont le gorille des plaines de l'Ouest, l'observation et le parrainage des arbres centenaires et l'observation touristique de la faune axée sur le bongo (*Tragelaphus eurycerus eurycerus*). Les autres Activités économiques importantes dans la région sont l'exploitation forestière et minière. Dans l'espace binational de Sena Oura-Bouba Ndjidda, l'offre d'écotourisme comprend le tourisme de découverte et d'aventure, l'observation des oiseaux, et des manifestations culturelles organisées en soirées par les communautés locales. En plus de l'importante offre d'écotourisme, du côté congolais du terroir transfrontalier de Virunga se trouve un site du patrimoine mondial de l'UNESCO.

### **(3) Secteur de l'Activité proposée**

Le sous-secteur de l'Activité proposée est celui de la gestion des massifs forestiers protégés, qui s'inscrit dans le secteur plus large de la gestion durable des forêts. Dans le cadre de la mise en œuvre des engagements politiques des gouvernements de la sous-région d'Afrique centrale, et des différents accords signés entre les États, de nombreuses aires protégées transfrontalières (APT) ont été créées. Les APT sont considérées comme des outils efficaces pour la conservation de la biodiversité car elles mettent en œuvre des stratégies intégrées à l'échelle du terroir et favorisent la coopération entre les États.

### **(4) Situation actuelle et problèmes du secteur**

**Les données satellitaires sont pas suffisamment intégrées aux dispositifs d'aide à la décision servant à la gestion des APT.** Les techniciens et les décideurs responsables de la gestion des aires protégées transfrontalières ont besoin de données permettant d'identifier les processus qui s'étendent sur de vastes espaces transfrontaliers. Cependant, il manque à la plupart des APT d'Afrique centrale des données de surveillance spatiale qui peuvent être dispensées par des images satellites de grande précision et un balayage à courts intervalles. En conséquence, l'intégration de l'information pluridisciplinaire et multiforme dans les modalités de décision concernant les APT n'est pas optimale. Ce défaut d'information semble avoir une incidence sur la planification stratégique de la gestion des terroirs concernés là où les gouvernements doivent concilier les besoins de conservation aux exigences d'autres secteurs de l'économie (mines, agro-industrie, l'exploitation forestière, les infrastructures routières et ferroviaires, etc.). Les facteurs qui rendent compte de l'insuffisante intégration des données d'image par satellite aux systèmes d'aide à la décision dans la gestion des APT sont les suivants :

- La connaissance des possibilités d'exploiter l'imagerie par satellite reste encore chez ces pays ;
- Les délais d'obtention de données observation de la Terre (OT) sont tels que les décideurs ne peuvent pas être informés en temps réel ou en temps quasi réel ;
- L'insuffisance des installations de stockage et de traitement de données OT à haute résolution, et
- Les difficultés d'intégration de données pluridisciplinaires aux prises de décision concernant les APT.

**Les applications de l'imagerie satellite et radar à la gestion des écosystèmes forestiers dans la sous-région pourraient être plus amplement développées.** Les experts en production, traitement et diffusion des données obtenues à partir d'images satellite doivent faire une utilisation plus intensive des images et des techniques existantes dans le cadre d'un processus qui vise à améliorer la gestion et le suivi des APT. En favorisant l'échange d'informations et de connaissances sur les processus éco-systémiques des APT entre les parties prenantes à tous les niveaux, il devient possible de faire avancer la coopération transfrontalière à des fins de conservation de ces zones. L'imagerie satellitaire et les systèmes d'information géographique sont d'importants outils d'exploration de données pluridisciplinaires qui offrent la possibilité de fournir aux responsables des APT et à leurs décideurs des moyens de mener des enquêtes, des études et de fonder leurs décisions. Les besoins rencontrés par les experts et les décideurs praticiens s'étendent sur plusieurs domaines d'application dont les suivants :

- Données d'état des lieux nécessaires à la gestion durable des APT (descriptif des habitats, l'étude de la fragmentation de l'environnement naturel, analyse spatiale de la répartition de la biodiversité) ;

- Produits cartographiques thématiques servant à la description et à la représentation des APT dans les espaces transfrontaliers ;
- Planification territoriale et occupation des sols ;
- Démarcation participative des APT et instauration de systèmes de gestion en partenariat avec les collectivités locales ;
- Surveillance environnementale des APT ;
- Lutte contre les pratiques illégales dont le braconnage.

Les facteurs qui freinent le développement des applications de l'imagerie radar et satellite dans la gestion de l'écosystème forestier de la sous-région sont les suivants:

- L'imagerie radar de haute précision n'est pas suffisamment appliquée ;
- Manque de boîtes à outils d'application OT en particulier pour la gestion des APT ;
- Faible soutien à l'intégration des données OT dans les procédures de gestion des APT ;
- Défaut d'harmonisation des systèmes d'observation suivi des APT.

**Le défaut de moyens technologiques est tel que l'imagerie satellitaire ne peut pas être exploitée dans la gestion des APT.** L'absence de capacité technique a été retenue comme l'un des facteurs qui limitent l'exploitation de l'imagerie satellitaire dans la gestion des APT. La notion de «capacité technique» recouvre les compétences humaines, l'équipement et la pratique. Dans les APT, les données OT potentiellement disponibles restent largement sous-exploitées en raison de contraintes liées à la capacité technique disponible. L'analyse de la situation montre que les projets de gestion APT en cours ne sont pas susceptibles d'être en mesure de fournir :

- Expertise accrue de l'exploitation de la technologie SAR ;
- La mise en place d'installations donnant accès aux données OT et l'organisation de formations devant assurer cet accès ;
- La vulgarisation et la diffusion des expériences d'utilisateurs d'OT.

#### **(5) Corrélation entre l'Activité et les plans nationaux de développement**

L'Activité s'inscrit dans le Plan de Convergence de la COMIFAC et dans les plans nationaux de ses membres dont les institutions collaboreront à l'Activité pour lui permettre d'atteindre ses objectifs. Ces pays et institutions sont les suivants:

<b>Pays</b>	<b>Institution</b>
Gabon	<i>Agence Gabonaise d'Etudes et d'Observations Spatiales (AGEOS)</i>
	<i>Agence Nationale des Parcs Nationaux</i>
Cameroun	<i>Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF)</i>
Congo	<i>Agence Congolaise pour la Gestion de la Faune et des Aires Protégées</i>
Guinée Equatoriale	<i>Instituto Nacional de Desarrollo Forestal (INDEFOR)</i>
CAR	<i>Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche</i>
DRC	<i>Institut Congolais pour la Conservation de la Nature (ICCN)</i>
Angola	<i>Ministério da Agricultura, do Desenvolvimento Rural e das Pescas</i>
Rwanda	<i>Rwandan Office for Tourism and National Parks (ORTPN)</i>
Tchad	<i>Ministère de l'Environnement et des Ressources Halieutiques</i>

## **(6) L'Activité et les plans de développement sectoriel**

Cette proposition d'Activité est conforme aux orientations de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) en matière de gestion de l'environnement et des ressources naturelles telles que définie dans le document « politique sous-régionale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles » en mars 2007. Au titre de l'axe stratégique 4 de cette politique, « Conservation et gestion durable des ressources forestières en Afrique centrale », et de l'axe stratégique 6, « Conservation et gestion durable des ressources naturelles transfrontalières d'Afrique centrale (eau douce, eaux marines et côtières, biodiversité, flore et faune) », les États membres de la CEEAC sont convenus, entre autres choses, de ce qui suit :

- Faire l'inventaire et la cartographie des écosystèmes forestiers ;
- Promouvoir la connaissance de la ressource ;
- Suivi-évaluation des écosystèmes ;
- Mettre en place et rendre opérationnel un système de communication et d'information sur les ressources forestières et de l'environnement à travers un réseau d'organisations régionales de la société civile ;
- Promouvoir la recherche-développement ;
- Promouvoir la gestion collaborative des zones tampons et des aires protégées transfrontalières ;
- Promouvoir le développement communautaire chez les populations riveraines des aires protégées.

En outre, la CEEAC a été chargée de coordonner toutes les initiatives de gestion des ressources naturelles et environnementales sous-régionales depuis 2007 - l'année où la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) est devenue son institution spécialisée. La COMIFAC dispose d'un Plan de convergence avec lequel l'Activité est en résonance.

## **(7) Expérience et Activités utiles de l'organisation internationale**

La COMIFAC est une organisation sous-régionale inter-Etats. En raison de son influence sur les politiques, la conservation de la biodiversité transfrontalière connaît un soutien politique sans précédent dans la sous-région. Dans le cadre de la Déclaration de Yaoundé, le "Plan de convergence pour la conservation et la gestion durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale" prévoit des actions nationales et sous-régionales à destinées à assurer la gestion durable des écosystèmes forestiers en Afrique centrale au titre de l'Axe stratégique 2 "Connaissance de la ressource" et de l'Axe stratégique 4 "Conservation de la diversité biologique". Le Plan contient des actions prioritaires sur les groupes et Activités thématiques les suivants:

- Renforcement et/ou mise en place d'observatoires nationaux et régionaux ;
- Créer et /ou renforcer les unités de cartographie forestière/téledétection ;
- Gestion en coopération des aires protégées transfrontalières
- Gestion durable et lutte contre l'exploitation illégale des ressources forestières et le braconnage.



## 8. Objectifs de l'Activité et de son programme

### (1) But d'ensemble (résultat)

Le résultat global de l'Activité est de renforcer les capacités et l'expertise en exploitation des données d'imagerie satellitaire dans la gestion des APT des pays du Bassin du Congo. Ses indicateurs sont les suivants:

- À la fin de la 3ème année de la mise en œuvre de l'Activité, les aménagistes de APT pilotes exploitent les données de l'imagerie satellitaire dans la planification, la gestion et la surveillance des zones écologiques qu'ils gèrent.
- À la fin de la troisième année d'exécution de l'Activité, les responsables nationaux de la conservation ont intégré les données d'imagerie par satellite dans le processus de prise de décision relatif aux APT.

### (2) Finalité de l'Activité (Produits)

Trois produits ont été définis comme suit:

**Produit 1:** les institutions et organisations nationales et sous-régionales impliquées dans la gestion des APT du bassin du Congo ont augmenté leurs capacités à utiliser les données OT.

L'application peut être rendue opérationnelle, indépendamment de la technologie de télédétection exploitée, elle requiert pour chacun des pays l'installation et la mise en service d'équipements de traitement, de stockage et de distribution de données pour les utilisateurs et les applications spécifiques utilisées dans la gestion des aires protégées. L'Activité fournira les ressources nécessaires à l'acquisition d'équipements nécessaires à la conversion des données satellitaires en produits d'information qui répondent aux besoins de la gestion et de la surveillance des APT.

**Produit 2:** La recherche active sur l'exploitation de la télémétrie dans les actions de police relatives aux APT a permis la mise au point d'outils innovants.

La recherche active rendra possible l'adaptation des applications de l'imagerie satellitaire de haute précision aux besoins de l'Afrique centrale. L'Activité soutiendra le développement d'outils de traitement d'images satellite de haute résolution, qui permettront d'améliorer la cartographie des espaces à différents niveaux d'analyse et de constituer des connaissances sur l'environnement naturel et la dynamique des menaces pour la biodiversité. La mise en œuvre de bases de données spatiales sur les APT sera une première étape dans la création d'un Observatoire des espaces de conservation transfrontalière dans les zones protégées du bassin du Congo.

**Produit 3:** Achèvement du transfert des connaissances en matière de l'imagerie satellitaire aux aménagistes des APT

Le transfert de connaissances consistera prioritairement à diffuser les bonnes pratiques et les résultats du volet recherche active de l'Activité. Il sera complété par des subventions à des formations à court terme dans le traitement d'images satellitaires dans des centres spécialisés. Cette tâche de transfert des connaissances commencera par l'identification des besoins des groupes cibles, l'analyse du contexte dans lequel ces groupes opèrent, les étapes, la détermination du transfert des connaissances pertinentes et le rôle de la négociation dans les modalités du transfert.

Afin d'accompagner et d'habiliter les acteurs appelés à devenir parties prenantes du transfert de connaissances, l'Activité proposera un outil simple et complet, construit à partir des pratiques les meilleures et mettant à profit les résultats de la recherche active. L'application fonctionnelle des techniques de télédétection nécessite dans chaque APT une expertise, l'installation et la mise en service des équipements de stockage et l'interprétation des données satellitaires, adaptées à leurs besoins en matière de gestion et de suivi des aires protégées transfrontalières, et des matériaux d'information.

### **(3) Impact**

L'impact de l'Activité sera une contribution à la gestion des menaces auxquelles est exposée la biodiversité dans les zones transfrontalières protégées des pays du Bassin du Congo. L'indicateur de cet impact est :

- En 2016, les données de l'imagerie satellitaire peuvent répondre aux besoins à la stratégiques et urgents des décideurs nationaux.

## 9. L'Activité dans ses grandes lignes (budgets)

### (1) Ventilation du budget de l'Activité (en dollars des E-U)

Le budget de l'Activité objet de la demande de financement est présenté dans le tableau ci-dessous

Poste et rubrique	Désignation	Total (US \$)	Phase 1, (US \$) 2014	Phase 2 (US \$)	
				2015	2016
<b>10</b>	<b>Personnel de l'Activité</b>				
11.1	Coordonnateur de l'Activité	231 000	60 000	87 000	84 000
11.2	Expert en télédétection	150 000	30 000	60 000	60 000
11.3	Responsable administratif et financier	165 000	45 000	60 000	60 000
	<b>Autres effectifs</b>				
12.1	Secrétaire	66 000	18 000	24 000	24 000
12.2	Comptable	99 000	27 000	36 000	36 000
12.3	Chauffeur	24 420	6 660	8 880	8 880
12.4	Agent/ouvrier de ménage	16 500	4 500	6 000	6 000
12.5	Gardiens/agents de sécurité : 1 équipe de jour et 1 équipe de nuit	36 960	10 080	13 440	13 440
15	Stages et formations au traitement de l'imagerie satellitaire	576 000	124 000	260 000	192 000
<b>19</b>	<b>Total partiel</b>	<b>1 364 880</b>	<b>328 240</b>	<b>552 320</b>	<b>484 320</b>
<b>20</b>	<b>Sous-traitance</b>				
21.1	Consultant international (télédétection – spécifications techniques)	18 000	6 000	6 000	6 000
21.2	Consultant international (télédétection – R/A)	30 000	18 000	12 000	
21.3	Consultants (Modules de transfert de connaissances)	12 000		12 000	
21.4	Consultants (Dispositif de suivi et surveillance)	8 000			8 000
21.5	Consultants (publication des résultats de l'Activité)	12 000			12 000
221	Sous-traitance avec la APT pour R/A	400 000		400 000	
222	Sous-traitance RIFFEAC (formations)	240 000		120 000	120 000
<b>29</b>	<b>Total partiel</b>	<b>720 000</b>	<b>24 000</b>	<b>550 000</b>	<b>146 000</b>

<b>30</b>	<b>Missions extérieures</b>				
311	Indemnité de déplacement de l'unité de direction de l'Activité (OGA)	76 500	25 500	25 500	25 500
312	Indemnités de déplacement des consultants de l'étude de référence relative à l'exploitation des données OT	9 000	9 000		
313	Indemnités de déplacement du consultant international (R/A)	13 500	9 000	4 500	
314	Indemnités de déplacement du consultant en systèmes de surveillance	3 000			3 000
315	Indemnités de déplacement des consultants (publication des résultats)	3 600			3 600
331	Frais de déplacement des experts de l'OGA	15 000	5 000	5 000	5 000
332	Billets d'avion des consultants internationaux (R/A)	4 000	2 000	2 000	
<b>39</b>	<b>Total partiel</b>	<b>124 600</b>	<b>50 500</b>	<b>37 000</b>	<b>37 100</b>
<b>40</b>	<b>Immobilisation</b>				
<b>43</b>	<b>Vehicule</b>				
431	1 véhicule léger (OGA)	30 000	30 000		
<b>44</b>	<b>Immobilisation</b>				
441	2 ordinateurs de bureau (OGA & AC)	2 000	2 000		
442	4 ordinateurs laptops (OGA & AC)	4 200	4 200		
443	2 imprimantes (OGA & AC)	1 000	1 000		
444	2 photocopieuses (OGA & AC)	3 000	3 000		
445	Equipement et logiciel pour bases de données (APT pilotes)	270 000	116 000	94 000	60 000
446	Equipement et logiciel pour bases de données (élargissement APT)	150 000		60 000	90 000
<b>49</b>	<b>Total partiel</b>	<b>460 200</b>	<b>156 200</b>	<b>154 000</b>	<b>150 000</b>
<b>50</b>	<b>Consommables</b>				
51	Carburant, entretien véhicule et pièces de rechange	42 000	14 000	14 000	14 000

531	Acquisition imagerie satellitaire (R/A)	1 000 000	300 000	350 000	350 000
532	Acquisition imagerie satellitaire (élargissement APT)	500 000		300 000	200 000
54.1	Fournitures de bureau (OGA & AC)	36 000	12 000	12 000	12 000
55	Communication (OGA & AC)	72 000	12 000	30 000	30 000
<b>59</b>	<b>Total partiel</b>	<b>1 650 000</b>	<b>338 000</b>	<b>706 000</b>	<b>606 000</b>
60	Divers				
601	Organisation de l'atelier de lancement	30 000	30 000		
604	Divers accompagnements aux communautés locales	400 000	200 000	100 000	100 000
61	Audit	36 000		12 000	24 000
62	Réunion du Comité directeur de l'Activité	6 000	2 000	2 000	2 000
631	Publication et diffusion des résultats et des réalisations les plus marquantes	40 000			40 000
632	Publication et diffusion des expériences de l'Activité	39 000			39 000
<b>69</b>	<b>Total partiel</b>	<b>551 000</b>	<b>232 000</b>	<b>114 000</b>	<b>205 000</b>
	<b>Total 10-69</b>	<b>4 870 680</b>	<b>1 125 940</b>	<b>2 114 320</b>	<b>1 628 420</b>
<b>80</b>	<b>Suivi et évaluation de l'Activité</b>		<b>Phase 1</b>	<b>Phase 2</b>	
81	Suivi et examen (ITTO & COMIFAC)	60 000	20 000	40 000	
82	Evaluation à postériori	15 000		15 000	
85	Soutien aux programmes OIBT (12% Total 10-82)	593 482	134 679	458 803	
<b>89</b>	<b>Total partiel</b>	<b>668 482</b>	<b>134 679</b>	<b>513 803</b>	
<b>100</b>	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>5 539 162</b>	<b>1 280 619</b>	<b>4 258 543</b>	

La contribution (en nature) que doit fournir RAPAC est elle aussi détaillée dans le tableau ci-après

Poste et rubrique	Description	Total (US \$)	Phase 1 (US \$)	Phase 2 (US \$)	
			2014	2015	2016
<b>10</b>	<b>Personnel de l'Activité</b>				
10.1	Secrétaire exécutif du RAPAC	72 000	24 000	24 000	24 000
10.2	Directeur de la gestion des aires protégées	54 000	18 000	18 000	18 000
10.3	Responsable du suivi et	54 000	18 000	18 000	18 000

	de l'évaluation				
10.4	Responsable administratif et financier	54 000	18 000	18 000	18 000
<b>19</b>	<b>Total partiel</b>	<b>234 000</b>	<b>78 000</b>	<b>78 000</b>	<b>78 000</b>
<b>40</b>	<b>Immobilisation</b>				
401	Bureau et entretien	40 000	14 000	14 000	14 000
402	Loyer	72 000	24 000	24 000	24 000
<b>49</b>	<b>Total partiel</b>	<b>114 000</b>	<b>38 000</b>	<b>38 000</b>	<b>38 000</b>
<b>100</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>348 000</b>			

## (2) Emplacement, périmètre ciblé et informations connexes

**2.1 Carte à l'échelle du pays indiquant l'Activité.** La situation géographique du lieu de déroulement de l'Activité est donnée dans la carte ci-dessous. Cette Activité a trait aux aires protégées transfrontalières (APT) situées en Afrique centrale, qui font l'objet d'accords de coopération portant sur la création et la gestion des APT et qui ont été signés par les pays concernés par chacune d'elles (voir Tableau 1 et Figure 1). Nous distinguons les accords tri-nationaux et binationaux.

Les accords APT tri-nationaux concernent les APT suivantes :

- *Tri-Nationale de la Sangha* (TNS) (Cameroun, RCA et Congo),
- *Tri-National Dja-Odzala-Minkebe-Mengame* (TRIDOM) (Cameroun, Gabon et Congo),
- *Virunga* (RDC, Rwanda, Ouganda)
- *Mayombe* (Angola, RDC, Congo).

Les accords binationaux ont trait aux APT suivantes:

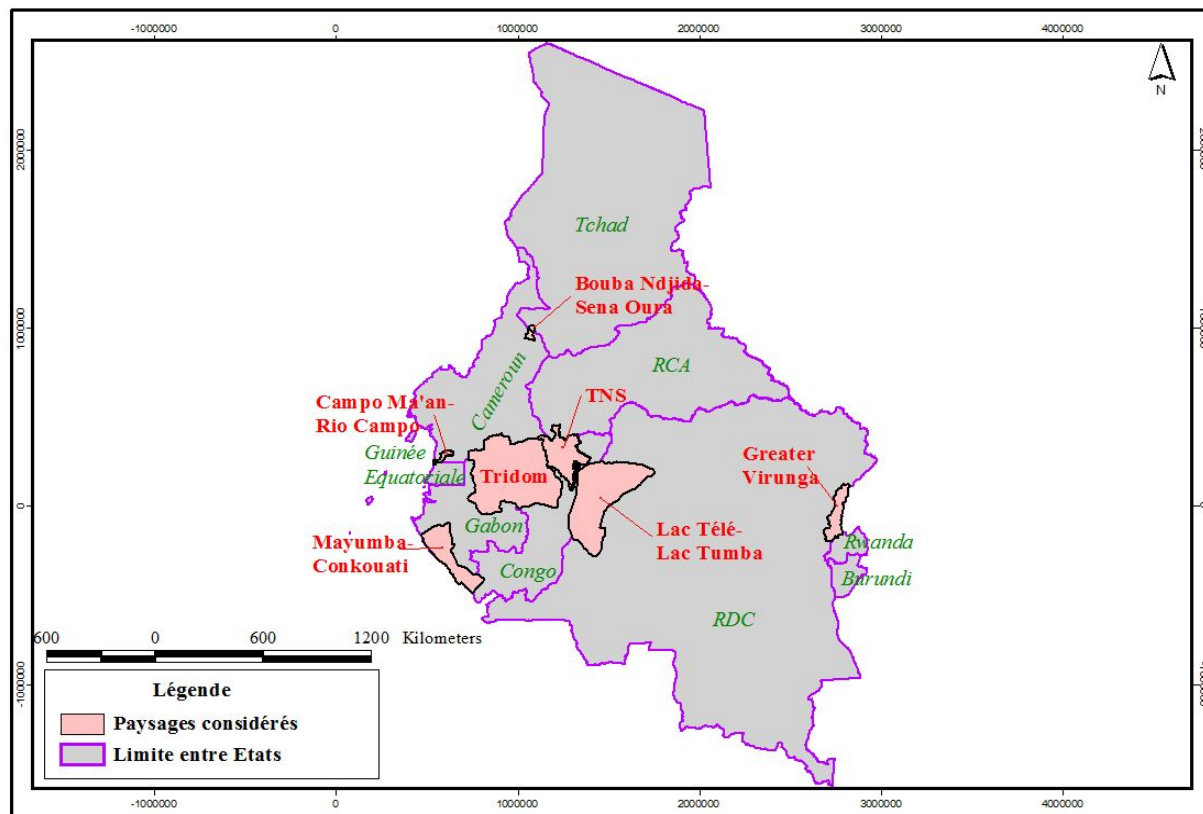
- Conkouati-Douli – Mayumba-Gamba (Gabon, Congo),
- Lac Télé - Lac Tumba (Congo, RDC)
- Monts de Cristal – Monte-Alen (Gabon, Guinée équatoriale)
- Sena-Oura – Bouba-Ndjidda (Cameroun, Tchad)
- Campo-Ma'an – Rio Campo (Guinée équatoriale, Cameroun)
- Lefini – Batéké-Leconi (Congo, Gabon).

Aires protégées transfrontalières (APT) devant être touchées par la présente Activité

APT	APT et pays concernés		
	Nom	Pays	Superficie (Ha)
Campo-Ma'an – Rio Campo	Campo-Ma'an	Cameroun	771 000
	Rio Campo	Guinée équatoriale	33 000
Conkouati-Douli–Mayumba-Gamba	Conkouati-Douli	République du Congo	505 000
	Mayumba-Gamba	Gabon	80 000
Lac Télé – Lac Tumba	Lac Télé	République du Congo	438 960
	Lac Tumba	RDC	908 000
Lefini – Batéké-Leconi	Lefini	République du Congo	630 000
	Batéké-Leconi	Gabon	204 854

Mayombé	Cacongo	Angola-Cabinda	32 000
	Dimonika	République du Congo	136 000
	Luki	RDC	33 000
Monts de Cristal – Monte-Alen	Monte-Alen	Guinée équatoriale	200 000
	Monts de Cristal	Gabon	120 000
Sena-Oura – Bouba-Ndjidda	Bouba-Ndjidda	Cameroun	220 000
	Sena-Oura	Tchad	73 890
TNS (Tri-National de la Sangha)	Dzangha-Ndoki	RCA	125 100
	Lobéké	Cameroun	43 000
	Nouabale-Ndoki	République du Congo	419 000
TRIDOM (Tri-National Dja-Odzala-Minkebe-Mengame)	Dja	Cameroun	526 000
	Mengame	Cameroun	137 000
	Minkebe	Gabon	756 700
	Odzala-Koukoua	République du Congo	1 350 000
Virunga	Parc des Volcans	Rwanda	16 000
	Virunga	RDC	780 000
<b>Superficie totale (Ha)</b>			<b>8 538 504</b>

La superficie des APT de *pays non membres de l'OIBT* est de 479 990 ha, soit environ 5,6 % de la superficie totale prise en compte dans ce tableau.



## 2.2 Raisons à la sélection de ce site

**a) Situation du site proposé.** Les plus graves menaces qui pèsent sur les APT visées ont trait au braconnage, à l'exploitation forestière clandestine, à l'exploitation minière et aux Activités des concessions forestières. Le braconnage transfrontalier pose déjà d'énormes difficultés aux nombreux pays de la sous-région. Les mouvements transfrontaliers de populations sont en constante augmentation. Les braconniers profitent de failles dans la surveillance des APT pour transporter la viande de brousse dans le pays voisin à bord de canots ou dans des camions chargés de grumes. Il y a aussi des menaces provenant des industries minières et pétrolières. Par exemple, le massif de Gamba-Mayumba-Conkouati connaît un développement des forages pétroliers et gaziers. Certains permis de prospection et d'exploration qui avaient été suspendus ont été restitués et des puits de pétrole marginaux ont été rouverts, ce qui pourrait relancer la polémique sur le zonage et l'occupation des sols car toute pression sur les concessions forestières et les aires protégées doit être évitée. Dans le massif du TRIDOM, le développement de projets d'exploitation du minerai de fer et d'installation d'infrastructures qui doivent l'accompagner cette exploitation fait planer une incertitude sur l'avenir de la conservation de la biodiversité dans ce vaste massif transfrontalier et fait lui aussi l'objet d'une controverse. Dans le cas du massif de la TNS, l'exploitation forestière est le facteur impact négatif sur les habitats et les écosystèmes des APT concernées.

**b) L'état de la sécurité.** Les chasseurs créent de l'insécurité en exploitant les mêmes failles dans la surveillance pour fournir les armes et les munitions utilisées dans la chasse aux grands mammifères, aux singes et aux oiseaux. Dans une actualité récente, entre janvier et mars 2012, des braconniers lourdement armés venus du Soudan ont tué plus de 200 éléphants dans le parc national de Bouba Ndjidda. Le Cameroun a dû recourir à des moyens militaires, notamment pour renforcer la sécurité des animaux dans ce périmètre. L'état de la sécurité devrait également être amélioré dans la partie orientale de la RD Congo à la frontière avec le Rwanda. La circulation des armes à feu parmi plusieurs groupes rebelles



opérant dans cette partie du bassin du Congo est la principale cause du manque de sécurité dans la APT de Virunga. La Mission des Nations Unies en République démocratique du Congo a reçu pour nouveau mandat du Conseil de sécurité de l'ONU de lutter contre les groupes rebelles dans la partie orientale de la Rép. Dém. du Congo.

### (3) Avantages, bénéficiaires et résultats attendus de l'Activité

Les principaux acteurs de l'Activité, leurs rôles et leurs avantages respectifs sont exposés dans le tableau ci-dessous.

Acteurs	Rôles	Liens avec l'Activité
Populations locales	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Sont consultées pour le zonage de la forêt et la délimitation des APT.</li> <li>– Gestion conjointe des ressources dans le cadre d'accords locaux.</li> <li>– Accès aux ressources dans les périmètres de gestion communale.</li> <li>– Participation à l'éco-tourisme.</li> </ul>	Leur organisation économique, sociale, leur identité, leurs valeurs culturelles et spirituelles sont étroitement liés à la biodiversité.
Collectivités / autorités territoriales	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Cosignataires des accords de lutte anti-braconnage</li> <li>– Programme d'accompagnement, de sensibilisation et de mobilisation des collectivités</li> </ul>	Gouvernance et application des lois à l'échelon local.
Administration provinciale et locale	Sont chargées de l'application des décisions des ministères du gouvernement central, en particulier en matière de respect des lois et des fonctions de police y afférentes	A besoin de l'expertise et des outils nécessaires à leur mission de contrôle des APT.
Organisations internationales (WCS, WWF, TRAFFIC, UICN, etc.)	Partenaires nationaux et autres parties prenantes à la conservation de la biodiversité à l'échelon sous-régional.	Soutien technique et financier à la gestion des APT et à la mise en place de leur gouvernance.
Partenaire de développement	Fournit un appui aux gouvernements dans le financement de la conservation transfrontalière.	Participation à des partenariats dans la conservation et la gestion durable des ressources naturelles.
Entités, projets de gestion des APT ou projet de soutien à la gestion des APT	Appui technique à la gestion des APT.	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Capacité à stocker et à analyser les données satellitaires pour guider la gestion et le suivi des APT.</li> <li>– Harmonisent les démarches de mise à disposition des données synthétiques et comparables au niveau national.</li> </ul>

<p>Services de l'État en charge de la conservation et des aires protégées</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonnent la gestion de la biodiversité et celle des aires protégées.</li> <li>- Assurent la conformité avec les plans d'aménagement et contrôlent leur exécution.</li> <li>- Supervisent le bon déroulement de la coopération transfrontalière.</li> </ul>	<p>Ont besoin de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Augmenter leurs capacités (savoir, savoir-faire, compétences) d'exploitation des données de satellite ;</li> <li>- Veillent au stockage des données et à leur traitement au service des aires protégées par le biais d'une base de données intégrée et central disposant d'une plateforme de partage sur la gestion des APT ;</li> <li>- Les données à l'appui des décisions au plus haut niveau et garantissent le suivi des actions aménagistes et gestionnaires sur les APT (p. ex. la lutte anti-braconnage)</li> </ul>
<p>Organisations intergouvernementales (CEEAC, COMIFAC, RAPAC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La CEEAC a dans ses attributions la coordination de toutes les initiatives sous-régionales dans la gestion de l'environnement et des ressources naturelles.</li> <li>- La COMIFAC compte parmi ses compétences et attributions d'offrir un encadrement, une harmonisation et un suivi des politiques forestières et environnementales en Afrique centrale.</li> <li>- Le RAPAC a pour attributions les questions de gestion des aires protégées en Afrique centrale.</li> </ul>	<p>Assurent la coordination et l'harmonisation des actions devant garantir la cohérence institutionnelle et celle des opérations.</p>
<p>Etats</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Lancement et initiative dans l'établissement d'accords de coopération transfrontaliers et leurs protocoles.</li> </ul>	<p>Données nécessaires:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Données utiles aux décisions intéressant la coopération.</li> <li>- Données relatives aux engagements pris dans les accords internationaux.</li> </ul>

#### (4) Suivi et évaluation de l'Activité

**Présentation de rapports financiers, des rapports d'étape et du rapport d'achèvement :** l'Agence d'exécution, grâce au dispositif OIBT de suivi en ligne des projets (POLMS), présente à l'OIBT au cours de la période de mise en œuvre de l'Activité les rapports et les documents les suivants :

- Plan annuel des opérations au début de chaque année de l'Activité ;

- À la fin de chaque mois, un résumé des faits saillants du mois avec les tableaux des états financiers et les flux de trésorerie non audités ;
- À la fin de janvier et la fin de juillet, les rapports d'Activité élaborés selon le modèle présenté dans le Manuel de l'OIBT de suivi, examen et évaluation des projets de OIBT, faisant notamment état des mesures destinées à pérenniser l'Activité après la fin du concours financier des bailleurs de fonds.
- Des tableaux des états financiers non audités de l'Activité et des flux de trésorerie relatifs au financement externe et au financement homologue doivent être joints à chaque rapport d'étape ;
- Tous les résultats, les produits et autres moyens de vérification documentés conformément à la grille du cadre logique dès qu'ils sont finalisés ou conformes au calendrier d'Activité ;
- Le rapport d'achèvement au plus tard trois mois après la fin de l'exécution de l'Activité.

En ce qui concerne le contrôle financier externe, l'agence d'exécution doit remettre à l'OIBT un rapport annuel de vérification financière dans les trois mois suivant la fin de l'année considérée. Les états financiers vérifiés définitifs doivent être présentés dans les quatre mois suivant la fin de l'Activité. Les comptes de l'Activité doivent être vérifiés par les vérificateurs externes dûment reconnus, choisis par l'agence d'exécution en concertation avec l'OIBT. Pour l'exécution de cette Activité, l'exercice court du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année civile.

Le suivi interne des progrès de l'Activité est assuré par le directeur de l'Organe de direction de l'Activité et son personnel doivent utiliser à cet effet les indicateurs figurant dans la grille du cadre logique. Dès le lancement de l'Activité, ils définissent les méthodes adaptées de collecte de données de surveillance et les soumettent au Comité exécutif lors de sa première réunion.. Le directeur de l'Organe de direction de l'Activité présentera également au Comité un système de suivi et d'évaluation de l'Activité, qui produira des informations nécessaires à la bonne exécution de l'Activité.

L'agence d'exécution doit également remettre à l'OIBT des rapports techniques et des rapports d'études produits par les consultants. L'Activité fera l'objet d'une inspection régulière par l'OIBT, la COMIFAC et l'agence d'exécution au moins une fois par an. Au cours de ces visites d'inspection, le directeur de l'Activité Manager fera état de l'avancement des travaux et montrera comment son cadre logique est respecté et comment les décisions du **Comité directeur de l'Activité** sont suivies d'effet.

Le Bureau régional de l'OIBT pour l'Afrique (ROAF), basé à Libreville (Gabon), sera en première ligne pour la surveillance étroite de l'Activité de l'agence d'exécution (RAPAC), qui a également son siège à Libreville (Gabon).. au travers de visites régulières d'inspection le ROAF sera impliqué dans le suivi des aspects techniques et financiers de l'Activité, avec les secrétariats de la COMIFAC et du FPBC dans lesquels la JICA compte des représentants,.

## **10. Fonctionnement et entretien (des installations et équipements)**

L'Activité fournira un appui au renforcement des capacités et aux savoir-faire en matière d'exploitation des données de l'imagerie satellitaire au service de la gestion des APT dans la sous-région d'Afrique centrale. Les produits de l'Activité et des installations et équipements respectifs seront affectés à différents destinataires en fonction de leurs besoins. L'exploitation et l'entretien seront assurés en conformité avec les règles et procédures applicables aux équipements fournis par les fonds de la JICA.

## **11. Organismes d'exécution**

### **(1) Intitulé de l'organisme d'exécution**

Le Réseau des aires protégées d'Afrique centrale (RAPAC) est l'agence d'exécution de l'Activité. Pour la gestion au quotidien, le Réseau créera un Organe de direction de l'Activité (UGP) qui assurera la liaison avec l'institution bénéficiaire nationale dans chaque pays afin de permettre la mise en œuvre des Activités prévues.

Le RAPAC fut créé le 31 mai 2000 à l'initiative des pays bénéficiaires du programme d'exploitation durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (ECOFAC), avec le soutien de l'Union européenne, afin d'assurer l'appropriation, la pérennité et le développement des principales réalisations de ce programme, qui a joué un rôle de catalyseur dans la sensibilisation à la nécessité d'une action concertée et pour assurer la conservation et la gestion durable des ressources naturelles dans la sous-région. Le RAPAC jouit du statut d'une organisation internationale à but non lucratif dont l'Activité a pour objets des dossiers techniques, scientifiques et environnementaux.

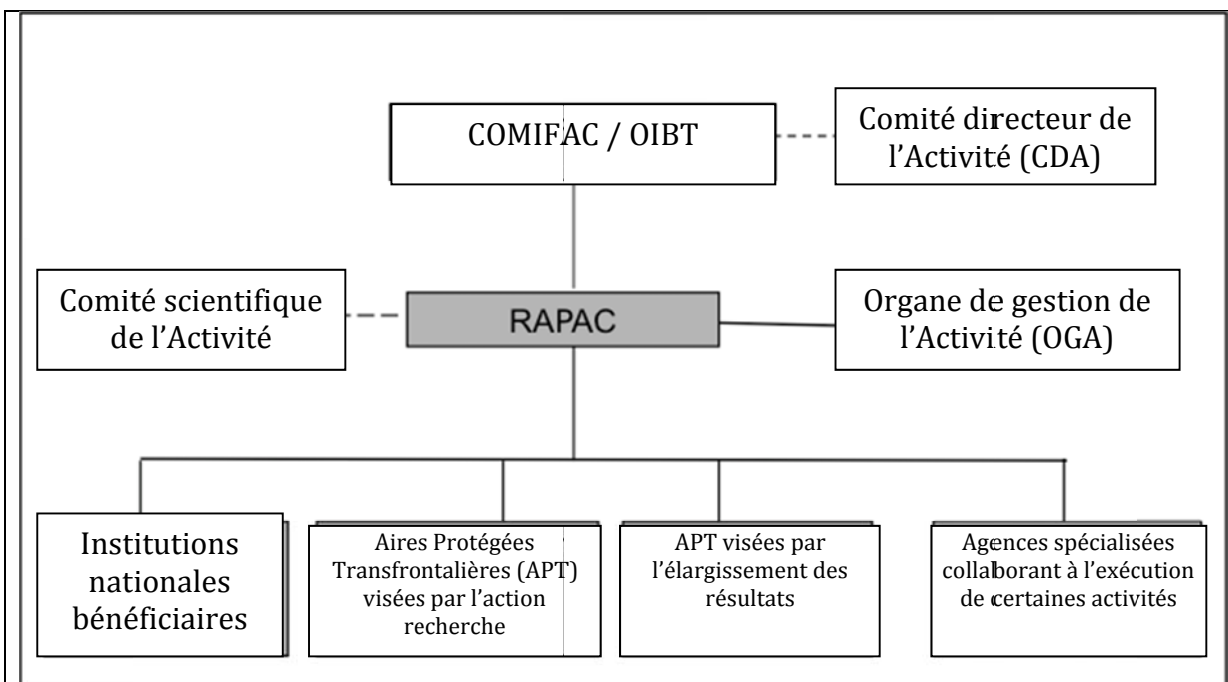
### **(2) Effectifs de l'agence d'exécution (RAPAC)**

Le siège du RAPAC se trouve à Libreville (Gabon). Le personnel du Secrétariat exécutif du RAPAC est le suivant:

- Secrétaire exécutif
- 1 Responsable de gestion et évaluation des aires protégées
- 1 Responsable du suivi et de l'évaluation
- 1 Responsable administratif et financier
- 1 Chef comptable
- 1 Secrétaire
- 1 Documentaliste.

### **(3) Organigramme de l'Activité**

L'Organigramme de l'Activité est donné par la figure ci-dessous.



#### (4) Contenu des activités de l'organisation en rapport avec la demande

Le Plan d'action stratégique du RAPAC, qui découle de sa mission première, définit dix programmes spécifiques et transversaux, qui sont les suivants :

- Harmonisation de l'arsenal des politiques, législations et institutions ;
- Plaidoyer en faveur des aires protégées et des conservatoires naturels ;
- Promotion de la coopération et développement de partenariats ;
- Gestion de l'information environnementale et sensibilisation aux aires protégées et aux conservatoires naturels ;
- Promotion des sites de démonstration de la conservation ex situ ;
- Amélioration de la qualité de la gestion des aires protégées par le Réseau ;
- Création de nouvelles aires protégées et développement et développement d'une dynamique transfrontalière ;
- Contribution des aires protégées au développement socioéconomique ;
- Renforcement du fonctionnement et de l'efficacité du RAPAC ;
- Sécurisation de l'assise financière du RAPAC par l'identification et le développement de mécanismes de financement durables.

Les interventions du RAPAC s'étendent sur huit pays membres et un pays non membre : Cameroun, Congo, Gabon, Guinée équatoriale, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Sao Tome et Principe et Tchad, et le Rwanda (non membre).

L'affiliation au RAPAC est appelée à s'étendre à un plus grand nombre de pays au fur et à mesure que d'autres pays intégreront la COMIFAC. Pour accomplir sa mission, le RAPAC bénéficie de l'appui technique et financier de divers partenaires et bailleurs de fonds, notamment l'Union européenne (UE), la Banque africaine de développement (BAD) et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). Le RAPAC a identifié et enregistré 114 aires protégées dans ses huit pays membres. Les faibles niveaux de financement que leur octroient les États de la région et les donateurs internationaux gênent de manière sensible à l'efficacité de leur protection. Seulement vingt d'entre elles sont prises en charge par des bailleurs de fonds dans une mesure notable.

## **(5) Montage institutionnel de l'Activité**

Le RAPAC fut créé le 31 mai 2000 à l'initiative des pays bénéficiaires du programme d'exploitation durable des écosystèmes forestiers d'Afrique centrale (ECOFAC), avec le soutien de l'Union européenne, afin d'assurer l'appropriation, la pérennité et le développement des principales réalisations de ce programme, qui a joué un rôle de catalyseur dans la sensibilisation à la nécessité d'une action concertée et pour assurer la conservation et la gestion durable des ressources naturelles dans la sous-région. Le RAPAC jouit du statut d'une organisation internationale à but non lucratif dont l'Activité a pour objets des dossiers techniques, scientifiques et environnementaux. Son siège est à Libreville au Gabon.

Le RAPAC a été officiellement mandaté par la COMIFAC pour prendre en charge toutes les actions en rapport avec les aires protégées et la conservation et la diversité biologique. La vision de RAPAC est celle d'une « Afrique centrale disposant d'un réseau d'aires protégées représentatif de sa biodiversité, qui en assure la conservation et une meilleure exploitation pour les générations présentes et futures ». En accord avec cette vision, l'objectif principal du RAPAC est d'assurer de manière concertée la conservation et la valorisation de la biodiversité en créant des possibilités d'échange d'expériences, de coordination, d'harmonisation des politiques et des législations et un partage d'expertises entre les parties prenantes dans l'intérêt de la gestion efficace des aires protégées et conservatoires naturels. Son champ d'application géographique englobe tous les pays de la COMIFAC.

## **(6) Organe de gestion de l'Activité (OGA)**

L'Organe de direction de l'Activité se composera des individus suivants :

- Coordonnateur de l'Activité ;
- Expert en Télédétection ;
- Responsable administrative et financier ;
- Comptable ;
- Secrétaire ;
- Chauffeur ;
- Agent / ouvrier de nettoyage ;
- Agent de sécurité de jour
- Agent de sécurité de nuit.

## **(7) Comité directeur de l'Activité (CDA)**

Le RAPAC nommera les membres du Comité directeur de l'Activité (CDA), en consultation avec la COMIFAC et l'ITTO, et en conformité avec les règlements et procédures de l'OIBT. Le CDA comprendra des représentants de :

- La COMIFAC
- L'OIBT
- Le RAPAC
- Coordonnateur de l'Activité (Secrétaire/Rapporteur du CDA)
- La JICA ;
- Un représentant de l'institution compétente de chacun des pays bénéficiaires ;
- Un représentant d'AGEOS, Gabon ;
- Un représentant de chacune des APT pilotes ;
- Un représentant du RIFFEAC.

Le Comité directeur se réunira au moins une fois l'an ; sa première réunion se tiendra trois (3) mois après le lancement de l'Activité, afin d'adopter le plan des travaux et les budgets.

## **12. Lien avec d'autres assistances**

### **(1) Assistance d'autres bailleurs de fonds (intitulé du projet, année de mise en œuvre, hauteur du financement, rapport avec la demande)**

Le RAPAC est le maître d'œuvre de trois grands programmes:

- Le Projet d'Appui à la politique nationale de conservation et gestion de la biodiversité du Parc National de la Salonga (PNS) (financé par l'Union européenne).
- Programme d'appui à la conservation des écosystèmes du bassin du Congo (PACEBCo) (financé par la Banque africaine de développement et la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale).
- Phase 5 du Programme de conservation et de valorisation des écosystèmes fragilisés d'Afrique centrale (ECOFAC V) (financé par l'Union européenne).

## **13. Enseignements dégagés de projets similaires**

### **(1) Intitulé des projets similaires**

Il y a eu de nombreuses initiatives APT dans le bassin du Congo, et un certain nombre d'entre elles sont encore en cours de mise en œuvre. On peut citer en exemple les APT suivantes :

- Trinationnel de la Sangha (TNS)
- Trinationnel Dja - Odzala - Minkébé (TRIDOM).
- Binational Mayumba-Conkouati entre le Congo et le Gabon (PTMC)
- Binational Lac Télé - Lac Tumba (BILTTLT)
- Binational Sena Oura- Bouba N'djida entre le Cameroun et le Tchad (BSB Yamoussa).

Ces APT et d'autres collaboreront à la présente Activité et échangeront leurs expériences.

### **(2) Résultats de l'évaluation connexe**

Ces cinq initiatives d'APT n'ont pas encore produit leurs résultats ; elles bénéficient du concours de trois grands programmes d'accompagnement énumérés à la sous-section 12(1) ci-dessus, et sont encore en cours d'exécution.

### **(3) Suivi de la situation**

Ces cinq APT étant placées sous la supervision technique du RAPAC, leur suivi devrait constituer une priorité majeure au regard de la nécessité d'échanger expériences et connaissances, afin d'éviter la duplication des moyens et les chevauchements d'effort.

#### **(4) Enseignements dégagés et retour d'information en rapport avec la demande**

Les enseignements dégagés par la Conférence internationale sur la conservation de la biodiversité dans les forêts tropicales transfrontalières, organisée à Quito, en Équateur en juillet 2010 ont montré que les APT des massifs forestiers tropicaux peuvent aider à:

- assurer une offre en eau potable et d'autres services éco-systémiques d'importance déterminante ;
- réunir des communautés liées que des frontières politiques avaient séparées ;
- renforcer la capacité des principales parties prenantes, en particulier les peuples autochtones et les communautés locales ;
- lutter contre le trafic des produits forestiers, notamment celui de spécimens de la faune et du bois
- résoudre les différends frontaliers d'ordre politiques et culturels
- offrir des possibilités d'échanges transfrontaliers d'informations et de connaissances, et de reconnaître les efforts fournis par de nombreux peuples autochtones et communautés locales ;
- résoudre les contradictions d'intérêts entre différents secteurs économiques
- faire reculer la pauvreté et améliorer les conditions de vie des hommes, en particulier dans les zones enclavées éloignées des marchés et des foyers de développement économique ;
- atténuer les effets des catastrophes naturelles et réduire les risques que font courir aux sociétés les événements climatiques extrêmes ;
- créer des synergies entre les organismes aménagistes de part et d'autres de frontières ;
- pérenniser les patrimoines génétiques d'espèces et fournir des services de santé essentiels aux populations riveraines par le maintien des habitats des plantes médicinales.

Les enseignements tirés de l'expérience des APT dans le bassin du Congo sont les suivants:

- Il est important de faire participer les populations locales à la délimitation, au zonage et la gestion des APT.
- Parce qu'elles sont proches des populations locales, les ONG nationales peuvent jouer un rôle déterminant dans la sensibilisation de ces dernières et induire ainsi leur participation effective aux Activités de conservation.
- L'expérience de la TNS a montré que les administrations locales décentralisées peuvent jouer un rôle clé dans la sensibilisation des communautés locales et les mobiliser en faveur de l'objectif de conservation de la biodiversité.

#### **14. Visibilité de la contribution japonaise**

Le logo de l'Agence japonaise de coopération internationale (JICA) et le drapeau du Japon devront figurer sur toutes les publications, dans les communiqués de presse, les présentations PowerPoint et des affiches de manifestations publiques, sur les équipements et matériaux, sur les éléments d'infrastructure de l'Activité, ainsi que sur le site web du RAPAC. Les représentants de la JICA, qui travaillent comme experts techniques au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC, seront invités à prendre part événements les plus marquants de l'exécution de l'Activité (ateliers, missions de contrôle sur le terrain, Comité Directeur de l'Activité, etc.)